



Municipalité d'Ulverton

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

Que lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023, le conseil de la municipalité d'Ulverton, a adopté le « *Règlement numéro 2023-02 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité* ».

Que ledit règlement numéro 2023-02 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 1^{er} mars 2023 ;

Que le règlement numéro 2022-04 est entré en vigueur le 6 mars 2023, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 6 mars 2023 ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2023-02 au bureau de la municipalité de Ulverton, situé au 151, route 143 durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À ULVERTON, CE 16^E JOUR DU MOIS DE MARS 2023.

Vicki Turgeon, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière